

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **27 SEPTEMBRE 2022**

**Délibération CA 2022 / 09 / 27 – 3**

Point 7 de l'Ordre du Jour

### DÉSIGNATION des REPRÉSENTANTS des ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS et CHERCHEURS et des AUTRES PERSONNELS au CONSEIL D'ADMINISTRATION de la FONDATION de COOPÉRATION SCIENTIFIQUE ID+ LORRAINE

*Document transmis aux Administrateurs*

En vue de développer les activités de mécénats de l'Établissement, le Conseil d'Administration du 18 décembre 2018 (délibération n°2) charge le Président d'engager les travaux préparatoires et d'accomplir les démarches en vue de réunir les conditions de la création d'une fondation de coopération scientifique (FCS) permettant :

- la reprise et l'élargissement des périmètres d'action de la fondation universitaire NIT, interne à l'Établissement, recouvrant les domaines et les activités des nouveaux établissements qui confirmeront leur volonté d'être membres fondateurs, notamment le Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) de Nancy également à l'initiative du projet ;
- un changement du mode d'organisation et du modèle économique,
- la mise en place d'une offre de services permettant la gestion de certains dispositifs ou programmes de ses membres fondateurs,
- la capacité d'abriter des fondations ou projets sur proposition des membres fondateurs.

A l'achèvement des travaux et démarches préparatoires, l'Université de Lorraine, le CHRU de Nancy et 15 autres établissements publics et privés fondateurs sont porteurs du projet. Le Conseil d'Administration du 4 février 2020 (délibération n°1) approuve la création de la Fondation de Coopération Scientifique, après avis favorable du Sénat Académique du 24 avril 2019 et consultation du Comité Technique du 20 juin 2019 (avis réputé donné).

La saisine de la direction générale de la recherche et de l'innovation aboutit à la création de la fondation de coopération scientifique ID+ Lorraine par décret du 7 octobre 2021.

● L'article 5 des statuts de la Fondation de Coopération Scientifique ID+ Lorraine en vigueur fixe la composition du Conseil d'Administration de la structure comme suit :

« ○ **collège des fondateurs :**

- deux (2) représentants des fondateurs établissements publics de l'enseignement supérieur et de la recherche ou assimilés : le président de l'université de Lorraine ou le représentant qu'il désigne, le directeur général du CHRU de Nancy ou le représentant qu'il désigne,
- trois (3) représentants des autres fondateurs, dont un (1) représentant de la région Grand Est désignée par celle-ci ;

○ **collège des personnels de la fondation, objet de ce point :**

- trois (3) représentants des enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et autres personnels exerçant tout ou partie de leurs fonctions au sein de la fondation ;

○ **collège des personnalités qualifiées :**

- quatre (4) personnalités choisies pour leur faculté à contribuer aux travaux de la fondation ;
-

o **collège des collectivités territoriales et du monde économique :**

- trois (3) collectivités territoriales, institutions et organismes du monde économique. ».

« Le collège des représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs et des autres personnels est désigné selon des modalités prévues par le règlement intérieur. Leur mandat est de quatre (4) ans. Ils ne peuvent appartenir à aucune des entités représentées dans un autre collège de la fondation. Dans l'attente de l'adoption du règlement intérieur et de la désignation des représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs et des autres personnels, et pendant une durée qui ne peut être supérieure à un an, le Conseil d'Administration peut valablement siéger sans la présence de ces représentants. »

● L'article 5 du règlement intérieur de la fondation du 17 décembre 2021 précise que « Le collège des représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs ainsi que d'autres personnels est désigné pour quatre ans renouvelables, parmi les personnels exerçant toute ou partie leurs fonctions au sein de la Fondation. => Ces représentants sont désignés par le président de la Fondation après avis favorable du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine et du directoire du CHRU de Nancy.

Exercent tout ou partie de leurs fonctions au sein de la Fondation :

- Les personnels bénéficiant d'un contrat de travail avec la Fondation,
- Les personnels détachés dans la Fondation ou mis à la disposition de la Fondation par les fondateurs, les partenaires publics ou privés depuis au moins trois mois à la date du scrutin et pour une quotité d'au moins 50 % de leur temps de travail,
- Les personnels des fondateurs ayant la responsabilité ou participant à la conduite d'un programme ou d'un projet, notamment de recherche, de la Fondation.

Le directeur de la Fondation qui ne peut être désigné comme représentant. (...) »

Conformément aux statuts et au règlement intérieur de la Fondation de Coopération Scientifique (FCS) ID+ Lorraine en vigueur, le Conseil est invité à formuler un avis sur la désignation des trois (3) représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs ainsi que des autres personnels de la fondation au conseil d'administration de la FCS, comme suit :

- Madame Judith SAUSSE, Directrice de l'école nationale supérieure de géologie de l'université de Lorraine, responsable du fonds Dan Germiquet et porteuse de l'initiative de Geol Nancy fondation, fondation abritée à la fondation ID+ Lorraine ;
- Madame Fana DISTLER, Directrice des études de l'IAE de Metz-School of Management de l'université de Lorraine, titulaire de la chaire EREM ;
- Monsieur Medhi SIAGHY, Directeur de la Recherche et de l'Innovation du CHRU de Nancy.

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration formulent un avis favorable sur la désignation de :

- **Mme Judith SAUSSE**, Directrice de l'École Nationale Supérieure de Géologie de l'Université de Lorraine,
- **Mme Fana DISTLER**, Directrice des études de l'IAE de Metz-School of Management de l'Université de Lorraine
- **M. Medhi SIAGHY**, Directeur de la Recherche et de l'Innovation du CHRU de Nancy,

en tant que représentants des Enseignants-Chercheurs, Enseignants et Chercheurs et des autres personnels au Conseil d'Administration de la Fondation de Coopération Scientifique ID+ Lorraine.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	29
Nombre de votants	<b>28</b>
<i>Présents</i>	20
<i>Représentés</i>	8
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>

Nombre de VOTES POUR	24
Nombre de VOTES CONTRE	4
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 28 septembre 2022

  
  
Hélène BOULANGER  
Présidente

• Transmis au Recteur Chancelier le

30 SEP. 2022